

Projet de règlement

Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts

(chapitre I-13.2.2, a. 43 par. e.1 et f)

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») que, conformément à l'article 45 de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ, chapitre I- 13.2.2 (la « Loi »), le projet de règlement suivant, dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances du Québec pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de **60 jours** à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts.*

Le projet de règlement est également accessible sur la page d'accueil du site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca à la section « Consultations publiques ». De plus, afin d'en faciliter la lecture, l'Autorité rend également disponible une version administrative du texte complet du règlement, incluant les modifications proposées.

Objet du projet de règlement

Le projet de règlement propose de modifier le *Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* (RLRQ, chapitre I-13.2.2, r. 1) pour augmenter la prime payable par une institution de dépôts autorisée. Le taux de la prime passerait de 5 à 7,5 points de base du montant des dépôts que l'institution détient et qui est garanti par l'Autorité.

Sujet aux approbations ministérielles, le projet de règlement entrerait en vigueur le 30 avril 2024.

Soumission des commentaires

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le **9 octobre 2023**. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Les commentaires doivent être soumis à :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Hugues Trépanier

Analyste expert de la résolution et de l'assurance-dépôts

Direction du droit d'exercice et de la résolution

Autorité des marchés financiers

Téléphone : (418) 525-0337, poste 4676

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Courrier électronique : hugues.trepanier@lautorite.qc.ca

Le 10 août 2023